



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 26 septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre, à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HÉRIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva MM : BIGOT Adrien, THIBAUT Michel.

Absent(s) : Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOISTARD Brigitte à M. THIBAUT Michel, VIRTON Audrey à Mme VANNIER Maëva, MM : LEON Jean-Pierre à Mme PERROTIN Marie-Louise, MOREIRA José à Mme REFOURD Johanna

Excusé : Mr GODFROY Tony

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 15  
Présents : 9  
Votants : 13

Date de la convocation : 18/09/2024

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024

**Ordre du jour de la séance :**

- 1 – Rétrocession Tranche 1 de la ZAC « Le Petit Riz »
  - 2 – Virement de crédits budget logements sociaux
  - 3 – Landes communales : résiliation bail rural
  - 4 – Location logement « 4 rue de la gare »
  - 5 – Admission en non-valeur
  - 6 – Nomination en qualité de stagiaire d'un agent technique
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Réf : 2024-09-01 ZAC Le petit riz tranche 1 Retrocession des voiries et des espaces communs**

Suite à la réception définitive des travaux d'équipements communs et de la voirie, Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de signer l'acte de rétrocession entre Val Touraine Habitat et la commune.

Cette cession concerne les parcelles :

ZS n°299	pour	48 m <sup>2</sup>
ZS n°300	pour	202 m <sup>2</sup>
ZS n°301	pour	4 120 m <sup>2</sup>
ZR n° 10	pour	2 677 m <sup>2</sup>
ZR n° 11	pour	220 m <sup>2</sup>
ZR n° 182	pour	6 006 m <sup>2</sup>

soit un total de 13 273 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer l'acte nécessaire au transfert de la voirie, des espaces verts et des équipements communs dans le domaine public communal pour un montant d'un euro, auprès de Maître Jean-Christophe MARTINEAU notaire à CHATEAU LA VALLIERE

**Réf : 2024-09-02 Décision modificative n°1 Logements sociaux**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison du taux révisable du prêt n° 1060973 de la CDC, les intérêts ont augmenté et qu'il convient donc d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir mandater l'échéance correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les écritures suivantes :

**Dépenses de fonctionnement**

60632	Fournitures de petit équipement	- 650 €
6068	Fournitures non stockée	- 600 €
66111	Intérêts	+ 1 250 €

**Réf : 2024-09-03 Convention de résiliation bail rural**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la parcelle ZO 40 (lots 5 et 9 d'une contenance de 5 ha 47 a 30 ca et lots 10, 11, 12, 13 et 15 d'une contenance de 12 ha 03 ca 60 ca) a été louée par baux ruraux en date du 3 avril 2005, à Monsieur Michel RENOU.

Une mise à disposition de ces terres a été déclarée au profit de l'EARL Elevage de l'Arche à compter du 1er février 2014.

Le bailleur souhaitant résilier les baux, il est nécessaire de signer une convention de résiliation amiable, la SAFER se chargeant des formalités relatives à la recherche d'un nouveau preneur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention de résiliation à compter du 1er novembre 2024.



## Réf : 2024-09-04 Location logement « 4 rue de la gare »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le logement situé « 4 rue de la gare » est libre depuis le 24 juillet 2024.

Après avoir pris connaissance de plusieurs demandes de location pour ce logement, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour attribuer à Madame PICHARD Virginie, le logement d'une surface utile de 70,57 m<sup>2</sup> pour un montant mensuel de 361 € et le jardin attenant pour un montant mensuel de 20 €, à compter du 1er novembre 2024.

Les loyers seront payables à terme échu, à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal.

Le conseil autorise le maire à signer le bail de location pour une durée de trois ans.

## Réf : 2024-09-05 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables Budget Principal

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de CHINON, propose d'admettre en non-valeur des créances ayant fait l'objet de poursuites infructueuses s'élevant à la somme de 4,90 €.

Le conseil municipal, après avoir étudié l'état n° 6726911712 fourni,

décide d'admettre en non-valeur la totalité des créances pour un montant de 4,90 € et d'émettre le mandat correspondant, à l'article 6541.

## Réf : 2024-09-06 Emploi permanent d'adjoint technique

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 20 août 2020 créant un emploi permanent d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2020 à temps complet,

Vu le dernier tableau des effectifs en date du 3 novembre 2023,

Considérant que l'emploi est occupé par un agent contractuel depuis le 1er octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

- décide que cet emploi sera désormais occupé par un fonctionnaire à compter du 1er octobre 2024.

## Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'agence postale ouvrira le 3 octobre 2024 dans l'après-midi, que le poste d'adjoint technique de 22,75/35ème est pourvu ainsi que celui relatif à la surveillance de la cantine. Les travaux d'entretien des collecteurs, à la charge du syndicat d'aménagement des Bassins, ont été effectués récemment.

Un broyeur d'accotement a été acheté pour le service technique.

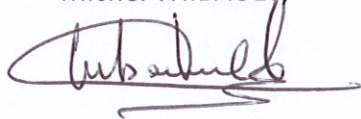
Des travaux d'entretien sont en cours dans les logements sociaux.

Les logements communaux situés aux 11 bis et 11 ter ne sont plus loués car ils nécessitent des travaux très importants. A ce jour, il n'y a pas de décision prise pour la vente ou leur réhabilitation.

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 57.

Le secrétaire de séance,

Michel THIBAULT



Le maire,

Christophe AUBERT,



MAIRIE DE SOUVIGNY  
37330  
CA